

Toulouse, le 15 décembre 2017

Monsieur Edouard PHILIPPE
Premier Ministre
HOTEL DE MATIGNON
57 RUE DE VARENNE
75700 PARIS

Monsieur le Premier Ministre,

La société Aéroport Toulouse-Blagnac (SATB), créée en 2007, est un équipement stratégique majeur du développement économique pour Toulouse, pour la Haute-Garonne, pour l'Occitanie, ainsi que, remarquable spécificité, pour l'industrie aéronautique.

En juillet 2014, l'Etat, propriétaire de 60% des actions a décidé de lancer un appel d'offre pour le rachat de 49.99% du capital de la SATB, à l'issue duquel la société CASIL Europe, regroupant les sociétés chinoises Shandong Hi-speed group et Friedmann Pacific Asset Management, a été retenue pour un montant total de 308 millions d'euros.

Or, depuis 2 ans et demi, notre vigilance ne cesse d'être appelée. Si un plan de développement de la plateforme aéroportuaire a bien été engagé, la volonté systématique du nouvel actionnaire de ponctionner les réserves de la société et de maximiser le versement de dividendes rompt avec la gestion précédente et unanimement reconnue, basée sur des investissements constants, la constitution de réserves et la limitation de la dette.

En prélevant la totalité des bénéfices générés par la plateforme en 2015, soit près de 5 millions d'euros et plus de 6 millions en 2016, et ayant puisé 15 millions d'euros dans les réserves financières constituées avant son entrée au capital par les gestionnaires publics d'ATB, Casil Europe démontre, chaque jour, une logique recherchant le rendement immédiat, déconnectée du développement à long terme de l'entreprise.

En tant qu'actionnaires minoritaires de l'aéroport, nous détenons ensemble 40 % des parts. La Chambre de commerce et d'industrie, la Région, la Métropole et le Département partagent une volonté commune de mettre cet équipement au service de notre territoire et d'en faire un outil de développement économique respectueux des riverains et des personnels.

Le business plan présenté par Casil Europe laisse apparaître une augmentation du résultat net de la SATB multiplié par plus de 5, évoluant de 5 M€ en 2015 à 26,5 M€ en 2021, grâce notamment à une modification des règles comptables d'amortissement. L'objectif de trafic est très ambitieux, passant de 7,5 millions à plus de 11 millions de passagers par an.

Même si l'on ne peut que se satisfaire d'un développement économique de la plateforme aéroportuaire, nous nous inquiétons fortement que l'intérêt général du territoire et de son économie s'efface progressivement derrière une vision seulement financière de cet outil stratégique.

Par ailleurs, l'aéroport Toulouse-Blagnac connaît de nombreuses turbulences en matière de gouvernance puisqu'en septembre dernier le départ du Président du Directoire, Jean-Michel Vernhes, a été avancé à l'initiative unilatérale de CASIL, tandis que, tout récemment, Anne-Marie Idrac, la Présidente du Conseil de Surveillance, a annoncé son départ d'ici mai 2018. La stabilité, gage de réussite, fait donc aujourd'hui cruellement défaut au 4^{ème} aéroport de province.

En tant que décideurs publics, nous avons la responsabilité de prévoir l'évolution de ce dossier éminemment stratégique afin, d'une part, d'assurer la qualité de vie des riverains et, d'autre part, de maîtriser l'attractivité et le développement du territoire. Fait unique en France, notre aéroport associe depuis sa création un outil commercial pour le développement local de nos territoires et un outil stratégique de développement de l'industrie aéronautique en France et en Europe. De fait, la cession de cet aéroport à un investisseur à visée financière de court terme porterait atteinte à l'intérêt local mais également à l'intérêt national. Il est ainsi nécessaire et primordial que l'Etat reste actionnaire.

A ce titre, nous rappelons les propos d'Emmanuel Macron, alors Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, à l'occasion d'une interview exclusive accordée à La Dépêche du Midi le 4 décembre 2014 : « Je tiens à préciser qu'il ne s'agit pas d'une privatisation mais bien d'une **ouverture de capital dans laquelle les collectivités locales et l'Etat restent majoritaires avec 50,01% du capital.** [...] Cela signifie que la majorité au sein de cette société demeurera publique ».

Monsieur Bruno Le Maire, Ministre de l'économie et des finances, a de plus annoncé le 25 octobre 2017, qu' « Il va de soi que l'Etat ne prendra aucune décision avant avril 2018, date à partir de laquelle il peut exercer ses cessions d'actifs, **sans avoir consulté les acteurs locaux** ».

Ayant la forte volonté commune de garder un actionariat public de long terme majoritaire au sein de la SATB, nous sommes donc opposés à la vente des actifs de l'Etat et vous demandons de renoncer à exercer cette option de vente.

Nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer quelles sont vos intentions quant à l'exercice de votre option de vente des 10,01% des parts que détient l'Etat en faveur de Casil Europe.

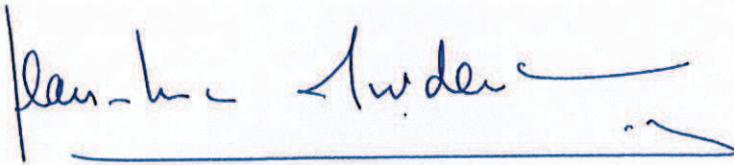
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre considération distinguée.



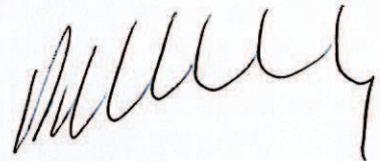
Carole DELGA
Présidente de la Région Occitanie



Georges MERIC
Président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne



Jean-Luc MOUDENC
Président de Toulouse Métropole



Philippe ROBARDEY
Président de la CCI de Toulouse